

COMMUNE DE PONT-DE-BEAUVOISIN (SAVOIE)**DECISION N° 29.2025****Objet : MISSION G5 SALLE DES FETES LA SABAUDIA*****Le Maire de Pont de Beauvoisin (Savoie)***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal du 08 juin 2020 dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nécessité de la réalisation d'une mission G5 dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancienne poste en maison des associations,

Considérant les propositions reçues,

D E C I D E

Article 1 : Un marché est conclu avec la société EG SOL de Gières (38610), pour la réalisation d'une mission G5 comprenant :

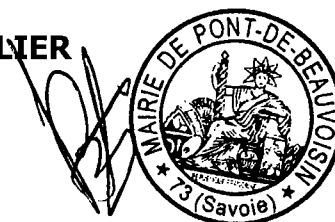
- Préparation/ installation de chantier
- Sondages géologiques et reconnaissances de fondations
- Essai au pénétromètre dynamique super lourd et pénétromètre dynamique léger
- Laboratoire
- Forages destructifs avec essais pressiométriques
- Etude mission G5

Article 2 : Le montant du marché s'élève à **5 307.00 € HT (6 368.40 € TTC)**.

Article 3 : Le Conseil Municipal sera informé de la présente décision au cours de sa prochaine séance. Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Savoie.

Fait à Pont de Beauvoisin, le 16 juin 2025

**Le Maire,
Christian BERTHOLLIER**



La présente décision peut l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa réception par le représentant de l'Etat.